

**SOUS LES AUSPICES  
DE LA GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE**

Nous, Maîtres Maçons de la R.:L.: .....  
à l'Orient de..... inscrite sous le numéro .....,  
sur le registre de la Grande Loge Nationale Française,  
réunis le..... en chambre de M.:M.:,  
à.....  
et à ..... heures,

après avoir constaté l'irrégularité des modifications statutaires  
intervenues à compter du 3 décembre 1997 :

Rétablissons la souveraineté et l'autonomie de gestion de notre  
R.:L.:, en conformité avec la « Constitution et le Règlement  
général » de la GLNF, édition 1986, seuls statuts à ce jour restés  
légitimes, dans la continuité et dans la régularité des textes fondateurs  
de la GLNF.

Cette réappropriation de souveraineté est d'application immédiate.

Pour les M.:M.:

Le Vénérable Maître

(en annexe feuille d'émargement des membres)